



ARRÊTÉ N° 2022/588

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 02 novembre 2022 de l'entreprise ID VERDE sise 2615 chemin Long à 83260 – LA CRAU représentée par Monsieur KLING Xavier,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre à ladite entreprise d'effectuer des travaux d'élagage des platanes Grande Rue,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise ID VERDE est autorisée à utiliser le domaine public afin de procéder à des travaux d'élagage de deux platanes situés Grande Rue, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Article 2 :

Au vu de l'empiètement des travaux sur la chaussée, la portion de la Grande Rue située entre les intersections avec la rue des Pins et la rue des Cliquesses sera fermée à la circulation pendant la période d'intervention. Une déviation en double sens de circulation sera mise en place par l'avenue de la Mairie.

Article 3 :

Le stationnement sera interdit pendant la période stipulée à l'article 4 du présent arrêté sur les zones suivantes :

- Zone de travaux dans la Grande Rue.
- Avenue de la Mairie dans son intégralité et les 3 emplacements au niveau de la place taxis.

Article 4 :

La présente permission de voirie est valable le jeudi 10 novembre 2022.

Article 5 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par la Mairie en collaboration avec l'entreprise ID VERDE qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 03 novembre 2022.

Le Maire,
Fernand BRUN

